

LU DOTHEQUE - REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Conditions d'accès

- Être famille adhérente de la MJC pour l'année en cours.
- Les enfants de moins de dix ans doivent être accompagnés de leurs parents pour emprunter ou rendre des jeux.
- Venir aux horaires d'ouverture de la ludothèque

Lundi	-	14h30 / 18h
Mardi	-	14h30 / 18h
Mercredi	9h / 12h*	15h / 19h*
Judi	9h / 11h*	14h30 / 18h
Samedi	10h 12h*	-

*Sur ces créneaux horaires un animateur est présent pour vous accompagner dans vos choix et vous aider dans la compréhension des règles de jeux

- Les jeux sont classés en trois catégories de tarifs : jeux, gros jeux, jeux en bois. Ils peuvent être loués à l'unité, ou par pack pour les jeux en bois. Plusieurs formules de tarifs sont proposées, voir tableau des tarifs.
- Un chèque de caution de 50 € est demandé lors de l'inscription. Ce chèque sera encaissé uniquement en cas de perte ou de non restitution d'un jeu. Pour les gros jeux et jeux en bois, une caution spécifique sera demandée, voir tableau des tarifs.

Article 2 : Conditions de prêt

- Les adhérents peuvent emprunter au maximum deux jeux à la fois, sur une période de quinze jours. Pour permettre à chacun de profiter des services de la ludothèque il est impératif de respecter ce délai.
- Les adhérents qui ne ramèneront pas les jeux dans les délais se verront infliger une pénalité financière par semaine de retard (voir tableau des tarifs).

Article 3 : Respect du matériel

- Avant chaque sortie de jeu, le contenu de celui-ci sera vérifié avec l'adhérent qui s'engage à le rendre dans le même état. Lors du retour, le jeu sera vérifié avec le personnel de la MJC.
- En cas de détérioration ou de perte de pièces du jeu emprunté par l'adhérent, il pourra être demandé une participation au coût de remplacement éventuel du matériel emprunté.
- Toute pièce manquante sera facturée 1 €
- Dans le cas où l'adhérent ne respecte pas ces règles concernant la détérioration des jeux, ou si des jeux ne sont pas restitués, la MJC encaissera le chèque de caution.
- La MJC s'engage à fournir des jeux propres et en bon état qui seront régulièrement vérifiés et nettoyés.

La MJC se réserve le droit d'exclure de la ludothèque, les adhérents qui ne respectent pas le règlement.

Je soussigné (nom, prénom du responsable), m'engage à respecter le règlement intérieur de la ludothèque.

J'autorise mon, mes enfants(s) âgé(s) de plus de 10 ans à venir jouer seul(s) à la ludothèque. Il(s) reste(nt) sous ma responsabilité, et je m'engage à être joignable pendant sa présence à la ludothèque.

Fait à Étoile, le Signature de l'adhérent ou du responsable légal
(Précédée de la mention lue et approuvée)